

INSCRIPTION RADUNO (à découper et envoyer à l'adresse indiquée au verso)

Renseignements généraux :

Le montant de la participation au Raduno, sans l'hébergement, sera de :

- > 100 € par adulte pour les 2 jours. Demi tarif pour les enfants de moins de 12 ans.
- > 50 € par adulte pour le samedi et 55 € le dimanche. 25 € par enfant de moins de 12 ans pour le samedi et 30€ pour le dimanche

Un menu adapté sera servi aux enfants.

Merci d'avance de nous renvoyer, au plus tôt, le bulletin d'inscription ci-dessous, au plus tard le 1^o février.

Famille

Adresse

Tel..... email

Nom de famille postuaise d'origine

NOM	Prénom	Sam. Seul*	Dim. Seul*	Sam. et Dim.*	Enfant -12 ans	Visite guidée Aix 3€/pers.	Prix à régler
Totaux	→						

* cocher la case souhaitée



RESERVATION HOTELLERIE : 48^{ème} RADUNO POSTUESE

29 avril 2006

Ⓢ BULLETIN INDIVIDUEL DE RESERVATION HEBERGEMENT

A envoyer avant le **10 mars 2006** à l'adresse suivante :

Office du Tourisme / Service Hébergement Congrès

2 place du Général de Gaulle - BP 160 - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 04.42.161.009 / Fax : 04.42.161.179

@mail : hotelcongres@aixenprovencetourism.com

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

@mail : _____

DATE ARRIVEE : ____ / 04 / 2006

DATE DEPART : ____ / 04 / 2006

Merci de joindre 2 chèques, l'un représentant le montant de l'acompte, équivalant à 50% du prix (hors hébergement) à l'ordre de « **Monsieur ou Madame DUMOULIN** », l'autre représentant le solde (soit 50% du prix).

Le 1° chèque sera encaissé dès sa réception. Le 2° chèque est sollicité dès maintenant afin d'éviter les comptes lors de l'accueil des participants. Il sera déposé pour encaissement vers le 26 avril.

Comme traditionnellement, les inscriptions accompagnées des chèques correspondants seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée. Un numerus closus est fixé à 150 participants, pour chaque journée. Cependant, une 2° salle pourra être ouverte le samedi soir, et le dimanche, de nombreux restaurants jouxtant le bateau pourront accueillir les participants supplémentaires (au delà de 150).

Les italiens peuvent verser leur acompte à Claudio Martignon qui fera suivre.

Chaque destinataire est invité à faire suivre ce bulletin aux postuais qui ne l'auraient pas reçu et à corriger ses coordonnées si besoin en est, pour mise à jour du fichier.

Envoyer le bulletin d'inscription au Raduno à :

Isabelle et Nicolas DUMOULIN
La Rouguière
2910 route de Violési
13 480 Cabriès
Tel 04 42 22 10 60, Isabelle : 06 26 46 98 46, Nicolas : 06 81 73 26 71
Mail : nicopharo@netcourrier.com

Toutes les informations complémentaires seront mises en ligne sur le site de Postua : www.postua.fr

Hébergement, ATTENTION la région est très touristique : Pensez à réserver rapidement l'hôtellerie surtout si vous pensez dormir avant ou après le 29 avril. Les chambres proposées ne sont retenues que pour cette date. Si vous réservez auprès de l'office du tourisme, signalez votre participation au 48° raduno postuese pour bénéficier des tarifs préférentiels.



Hôtel	Cat.	Tarifs Moyens / Nuit (PDJ / Taxe Séjour non inclus)	Ordre de Préférence (1 à 3)	Single (1 pers.)	Double (2 pers.)
Caravelle	***	65 €			
Concorde	**	54 – 57 €			
Mozart	**	55,10€ - 58,90€			
Campanile Beauvalle*	**	59 €			

*à 10 mn en voiture du Centre des Congrès / Autres hôtels : nous consulter

Afin que la réservation soit effective, les congressistes devront communiquer leur **numéro de carte de crédit + date d'expiration**.

Visa

Eurocard Mastercard

American Express

Numéro Carte de Crédit : _____ / _____ / _____ / _____ / Date Expiration : ____ / ____

CONFIRMATION : Chaque congressiste recevra une confirmation, indiquant les modalités de la réservation et les coordonnées de l'établissement.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute demande d'annulation ou modification de dates doit être faite par **lettre** ou **télécopie** ou **mail**. Seules les demandes d'annulation qui parviendront au plus tard **14 jours avant la tenue du Congrès** pourront être prises en considération. Passé ce délai, l'hôtelier se réserve le droit de conserver l'acompte versé.

Date:

Signature